

II^e ATELIER DES PARLEMENTAIRES

SUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

Douala, 21-22 mars 2002

COMMUNIQUE FINAL

Le deuxième atelier des Parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale s'est tenu du 21 au 22 mars 2002 à l'hôtel Arcade Tropicana, à Douala au Cameroun.

L'atelier a connu la participation des honorables Députés du Burundi, du Gabon, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la République Centrafricaine et du Tchad ; des délégués des réseaux d'ONG locales (REFAAD, RAAF, PATNERSHIP) et des donateurs (CARPE).

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Échanger sur l'implication des Parlementaires dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- Élaborer un Plan Stratégique pour le Réseau des Parlementaires ;
- Analyser et adopter le Règlement Intérieur du Réseau, en cours de finalisation.

L'atelier s'est déroulé en trois principales étapes :

I - LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle était axée autour de deux allocutions :

a) Le mot de bienvenue du Directeur Régional pour l'Afrique centrale de l'UICN, Secrétaire Général de la CEFDHAC, Monsieur Daniel NGANTOU.

Dans son allocution, le Directeur Régional a d'abord relevé le caractère "atypique" de cet atelier organisé à Douala et non à Libreville comme initialement prévu, le calendrier des officiels Gabonais ne l'ayant pas permis.

Il a par conséquent exprimé ses excuses pour les éventuelles imperfections que l'on pourrait constater au cours du déroulement des travaux.

Monsieur NGANTOU a rappelé que l'organisation de cet atelier est la matérialisation du soutien apporté par l'UICN au Réseau des Parlementaires d'Afrique centrale dans l'élaboration de son Règlement Intérieur et le développement du plan d'opérations. Il a espéré que le Règlement Intérieur actuellement finalisé fera l'objet d'une validation à la présente rencontre.

Il a en plus mis l'accent sur l'élaboration d'un plan d'opérations qui s'articulerait autour des axes tels que :

- la consolidation du Réseau ;
- la contribution à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- le soutien au développement des communautés locales ;
- la promotion et le suivi de la mise en œuvre des lois nationales et des conventions internationales.

Il a par ailleurs réaffirmé le soutien de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et du Secrétariat de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) au développement du Réseau des Parlementaires et son ancrage dans le paysage institutionnel et environnemental en Afrique centrale.

Tout en remerciant CARPE pour son appui technique et financier sans lequel l'organisation de l'atelier n'aurait pas été possible, le Directeur Régional de l'UICN a enfin exhorté les participants à prendre des mesures susceptibles de garantir l'expansion et la promotion du Réseau des Parlementaires d'Afrique centrale.

b) Allocution du Coordonnateur du Réseau des Parlementaires d'Afrique Centrale, l'Honorable DOUGANDAGA PAMBOU.

L'Honorable DOUGANDAGA a d'abord rappelé que cet atelier se déroule au moment où les Parlements de nombreux pays de la sous-région procèdent à leur renouvellement (République Congo, Sao Tomé et Principe, Tchad et Gabon). Pour lui, cette situation est à l'origine des modifications survenues sur le lieu d'accueil du présent atelier. Il a tenu pour cela à s'excuser auprès de ses pairs pour les désagréments que les changements successifs peuvent avoir causés.

L'Honorable a souhaité que l'atelier permette, à lui et à ses collègues, de concevoir "les plus grandes orientations" et d'envisager l'avenir du Réseau avec beaucoup d'optimisme. Il a adressé des remerciements au Bureau Régional de UICN pour l'Afrique centrale et au Secrétariat de la CEFDHAC qui ont offert aux Parlementaires un cadre de rencontre et de réflexion. Des remerciements ont également été adressés à tous les parlements de la sous-région pour leur engagement manifeste et aux donateurs pour l'appui au présent atelier.

II - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés en plénière et en groupes.

a) Travaux en plénière

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Présentation des participants et identification de leurs attentes ;
- Présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier, par Monsieur Bihini Won Wa Musiti, Coordonnateur du Programme UICN-Afrique Centrale ;
- Exposé introductif à la planification stratégique et méthodologie de travail, par Monsieur Bihini Won Wa Musiti ;
- Echanges sur l'implication des Parlementaires dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de leurs pays respectifs ;
- Brainstorming en vue de l'élaboration du Plan Stratégique du Réseau;
- Travaux en groupes et restitution ;
- Analyse et adoption du Règlement Intérieur du Réseau des Parlementaires.

A l'issue du brainstorming, les participants ont convenu consensuellement de la vision, de la mission et des stratégies du réseau :

Vision : Une Afrique centrale juste qui valorise et conserve la nature

Mission : Le réseau des parlementaires de la CEFDHAC garantit l'application de la bonne gouvernance dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Stratégies : Gouvernance, Communication, Sécurité environnementale.

b) Travaux en groupe

Deux groupes de travail ont réfléchi et identifié les principaux axes ci-après, pour le plan d'opérations du Réseau :

- Consolidation du Réseau (Règlement d'ordre intérieur, développement du partenariat, promotion interne et externe du Réseau, activation du Réseau, mobilisation des fonds) ;
- Sensibilisation des populations (Communication en vue de leur implication dans la gestion des écosystèmes) ;
- Contribution à l'élaboration et à la ratification des divers textes relatifs aux écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;

Au cours de la restitution des travaux en groupes, les Parlementaires ont sollicité l'appui de l'UICN pour la mobilisation des ressources financières permettant la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan d'opérations du Réseau.

Les résultats des travaux en groupe ont été discutés en plénière et ont donné lieu à un plan d'opérations (ci-joint).

D'autres part, le Règlement Intérieur du Réseau a été analysé et, moyennant quelques amendements, il a été adopté.

III- RECOMMANDATIONS

Après les échanges en plénière et en groupes de travail, les participants recommandent :

- Que le Réseau des Parlementaires aide à la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique Régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo (PAS) ;
- Que la journée mondiale de l'environnement soit également utilisée pour la promotion du Réseau des Parlementaires ;
- Qu'un inventaire des principaux problèmes législatifs soit réalisé dans la sous-région, en tenant compte du document intitulé "Bases pour la mise en cohérence des lois et politiques forestières des pays d'Afrique centrale", publié dans le cadre de la CEFDHAC ;
- Que les partenaires traditionnels que sont l'USAID, l'Union européenne, le Royaume des Pays-Bas, la Fondation MacArthur, etc., puissent aider le Réseau des Parlementaires à se consolider et à réaliser les objectifs qu'il s'est assignés.

Les participants

Fait à Douala, le 22 mars 2002